Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 11-12

Rubrik: Communiqué

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Produit de lutte contre la fausse teigne: résidus élevés dans le miel suisse

En raison des résultats d'analyse qui présentent des taux élevés de paradichlorbenzène dans le miel suisse, l'Office fédéral de la santé publique, les laboratoires cantonaux, le Centre de recherches apicoles de la FAM de même que la Fédération des sociétés suisses d'apiculture se voient dans l'obligation de mettre en garde les apiculteurs et les apicultrices contre le danger que représente l'application de paradichlorbenzène utilisé pour lutter contre la fausse teigne et qui laisse des résidus dans le miel.

Il est ressorti des analyses effectuées par les laboratoires cantonaux sur 190 échantillons prélevés dans la récolte de miel indigène de cette année (2003) qu'un tiers de l'ensemble des échantillons contenait des résidus mesurables de paradichlorbenzène et qu'au total 20 % dépassaient la valeur limite légale. Dans ces cas-ci, les miels analysés ont fait l'objet d'une contestation et les produc-

Situation alarmante, utilisation interdite! (Photo RSA)

teurs ont dû payer les coûts d'analyse. Dans trois échantillons, les taux étaient même vingt fois supérieurs à la limite légale. Ce miel a été interdit de vente.

Les recherches entreprises ont montré que ces résidus étaient dus à l'application de produits de lutte contre la fausse teigne à base de paradichlorbenzène. Ce constat est d'autant plus regrettable que l'on signale ce problème depuis plusieurs années et que les apicultrices et les apiculteurs devraient donc savoir que la bonne pratique apicole n'admet plus l'utilisation de ce produit. Le Centre de recherches apicoles a proposé différentes méthodes techniques, chimiques et biologiques utilisées avec succès dans la lutte contre la fausse teigne (cf. *Revue suisse d'apiculture* de septembre 2003). Afin d'améliorer cette situation intolérable, tous les apiculteurs et apicultrices doivent veiller à ce **que la récolte de 2004 soit exempte de résidus de paradichlorbenzène!**

Pour parvenir à cet objectif, il y a lieu d'appliquer les mesures suivantes:

1. Interdiction de vendre des produits de lutte à base de paradichlorbenzène dans les magasins spécialisés et interdiction d'appliquer ces produit dans la pratique apicole. Les éventuels restes de produits de lutte sont à remettre aux centres de collectes des toxiques.
2. Si **au cours des trois dernières années** des produits de lutte à base de paradichlorbenzène ont été utilisés, tous les rayons à miel éventuellement contaminés doivent être remplacés. Les anciens rayons doivent être fondus. Les rayons à couvain peuvent rester dans les colonies.
3. Les nouveaux rayons à miel ne doivent pas être conservés avec les anciens rayons à couvain encore contaminés (le paradichlorbenzène passe par voie aérienne des anciens rayons contaminés aux nouveaux rayons).
4. Les nouveaux rayons doivent être traités contre la fausse teigne au moyen de produits de lutte ne présentant aucun danger de résidus. Pour les consignes d'application, consultez le site internet du Centre de recherches apicoles (www.apis.admin.ch) et l'ouvrage « L'apiculture – une fascination », vol. 1, « La pratique de l'apiculture ».
5. Lors du renouvellement des anciens rayons, bien les aérer, les faire fondre et les remettre aux entreprises de traitement de la cire.
6. Les producteurs de cires gaufrées doivent apporter la preuve que leurs cires gaufrées permettent de produire un miel irréprochable qui réponde aux exigences légales en matière de résidus de paradichlorbenzène.
7. Nous demandons instamment aux apiculteurs et apicultrices de respecter les règles de bonne pratique apicole et d'effectuer l'autocontrôle. L'observation de toutes les mesures susmentionnées fera l'objet de contrôles et des analyses de miel seront effectuées par sondage par les autorités cantonales compétentes. Les apiculteurs et apicultrices qui n'auront pas respecté ces mesures doivent s'attendre à des sanctions.

Office fédéral de la santé publique

Association des chimistes cantonaux de Suisse

Centre de recherches apicoles de la FAM

Fédération des sociétés suisses d'apiculture

Merci de tout cœur!

de la part de nos 3 dépositaires en Suisse romande:

M. et M^me^ Décurnex, « Les Chancels », 1123 Aclens
M. et M^me^ Balmer, Chemin Combetta 5, 1723 Marly
M. et M^me^ Frei, Bielstrasse 12, 3232 Anet

de la part de nos partenaires, les commerces de détail autonomes et revendeurs exclusifs de produits BIENEN-MEIER:

Commerce de fer SA, rte de l'Industrie 20,
1680 Romont
A. Walpen SA, Quincaillerie, Grand-Champsec 12,
1950 Sion
Commerce de fer SA, Rue de Lausanne 85,
1700 Fribourg
LANDI REBA AG, Güterstrasse 33, 4242 Laufon

...et de la part de toute l'équipe BIENEN-MEIER à Künten

pour les nombreuses commandes passées en 2003 et pour la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de succès pour l'an 2004.

BIENEN MEIER KÜNTEN
Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

flexible
innovatrice
rapide